

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 octobre 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 octobre 2026 à 13h, sous la présidence de Monsieur Etienne GHEERAERT, vice-président du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 21 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20261002

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026, sous réserve des modifications demandées en séance.

Nombre de présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 27
Nombre de votants : 27
Nombre d'abstentions : 1
Total des suffrages exprimés : 26

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 26

☒ *à l'unanimité des suffrages exprimés*
☐ *à la majorité des suffrages exprimés*



Etienne Gheeraert
Vice-président du Conseil
d'administration en charge de
la Stratégie, des RH et du
DD&RS
16 oct. 2026

Transmis au Rectorat le 16 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du Conseil d'administration du 15 octobre 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

11 JUIN 2026

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :
Jeudi 11 juin 2026, à 13 heures 10,
sous la Présidence de Madame Christine GOCHARD,
dans les locaux de Grenoble INP – UGA et en visioconférence,
46, avenue Félix-Viallet à Grenoble

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Étienne GHEERAERT, Thomas REVERDY

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Marion DOHEN, Stéphane MANCINI, Nicolas RUTY

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Patrick GUILLOU, Nancy IACONO-NOUXET, Antoine LE GRAND

Étudiants (collège D)

Quentin FABREGUE, Émeline FRANÇOIS, Sacha PERNAK, Martin FUCHS, Marvyn RIOUX,

Représentant du Rectorat

Pierre SEVEL

Personnalités qualifiées

Alexandre BARRE, Christine GOCHARD, Pascal MIOCHE, Laurent RUBALDO, Valérie THEROND

Autres membres de droit

Vivien QUEMA, Jean-François FRASES, Lynda HATHAT

Invités

Gaëlle CALVARY, Alice CAPLIER, Alexa CHEVALLET, Céline DARIE, Mnacho ECHENIM, Geoffroy ENJOLRAS, Cécile GROS, Hervé GUIOL, Jean-François LAC, Emmanuel MAÎTRE, Eduardo MENDES, Henri-Marc MICHAUD, Frédéric NOËL, Emmanuel PASTUREL, Stéphane PIGNARD, Bernard PINEAUX, Loup PIQUERET, Philippe PROTIN, Delphine RIU, Alain SCORDEL, Isabella ZIN TOMASINO

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Marie-Laurence CARON, Laurent DAVOUST, Laurent LEFEVRE,

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

David EON, Oliwia KURTYKA

Étudiants (collège D)

Emy ARNAUD

Personnalités extérieures

Jacques GOUDET

Personnalités qualifiées

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD, Christophe BEGUINET, Isabelle MARGAIN, Aimeric MOUGEOT, Emmanuelle PERRET, Serge PERUCCIO

Membre de droit

Yassine LAKHNECH

Invités

Oum-El-Kheir AKTOUF, Gülgün ALPAN, Léa BALDET, Bertrand CELSE, Cédric DI TOFANO ORLANDO, Philippe GATTA, Benoît GIROUD, Anne LE CAPON, Marie-Anne LE DAIN, Evelyne MAURET, Jean-Rossel MILLET, Ioannis PARISSIS, Emmanuel PERRIN, Pascale REY-PIROLLE, Olivier TARAMASCO.

SOMMAIRE

1. Actualités et procès-verbal
 - a. Approbation procès-verbal séance du 12 mars 2026
 - b. Actualités Grenoble INP – UGA
2. Désignation d'une personnalité qualifiée au Conseil d'administration
3. Stratégie et gouvernance
 - a. Ensemble des financements hors contrats de l'établissement
 - b. Point sur le compte d'attente de l'établissement
 - c. Conditions de retour à l'équilibre n° 2
 - d. Budget rectificatif 2026 n° 1
 - e. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2027
 - f. Rapport annuel de performance (RAP) 2025
 - g. Conseil des transitions – Bilan de la 3^e année
4. Formation, recherche, valorisation
 - a. Ouverture diplôme d'établissement en innovation et entrepreneuriat à la rentrée 2026/2027
 - b. Ouverture du programme post-bac Management et ingénierie à Grenoble IAE – INP, UGA à la rentrée 2027/2028
 - c. Calendrier pédagogique 2026/2027 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)
 - d. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation
 - e. Règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance de l'année 2026/2027
 - f. Règlement des études et des examens de la Prépa 2026/2027 et spécifique de la Prépa Grenoble-Valence 2026/2027
 - g. Règlements des études et des examens du cycle licence et licence professionnelle 2026/2027
 - h. Règlement des études du diplôme d'ingénieur spécialisé en économie régénérative à Grenoble INP – Ensimag, UGA 2026/2027
 - i. Règlements des Certificats de compétences et Diplômes d'établissement 2026/2027
 - j. Règlement intérieur du Département formation professionnelle à destination des stagiaires et des apprentis
 - k. Conditions générales de vente du Département formation professionnelle – Mise à jour
5. Affaires financières
 - a. Création d'une nouvelle structure financière pour la fusion des laboratoires LIG/Verimag - (présenté en CP) (délibération simplifiée)

6. Ressources humaines

- a. Mesure de l'impact des suppressions de postes dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre (information)
- b. Dispositif prime de résultat – Campagne 2026 (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)
- c. Création du dispositif d'intéressement (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)
- d. Quota prime individuelle régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C3 - Attribution campagne 2026 (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)
- e. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) C2 – Évolution du référentiel des fonctions (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)

1. Affaires réglementaires

- a. Création de l'unité de service « Direction du Numérique » (présenté en CSA) (délibération)
- b. Désignation de représentant.es élu.es étudiant.es à la Commission contribution de vie et de campus (CVEC) (délibération)
- c. Statuts Grenoble IAE – INP, UGA – Mise à jour (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)

8. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information)

9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA (tour de table)

La séance est ouverte à 13 heures 10

Christine GOCHARD

Bonjour et merci à chacun pour sa disponibilité pour le conseil de cet après-midi.

Le quorum préconisé par le règlement intérieur est atteint.

Des pouvoirs nominatifs ont été adressés pour ce Conseil d'administration :

- Laurent DAVOUST a donné pouvoir à Étienne GHEERAERT ;
- Isabelle MARGAIN a donné pouvoir à Laurent RUBALDO ;
- Aimeric MOUGEOT a donné pouvoir à Patrick GUILLOU ;
- Christophe BEGINET a donné pouvoir à Alexandre BARRÉ ;
- Valérie THÉROND a donné pouvoir à la Présidente (à partir de 16 h 30) ;
- Olivia KURTICA a donné pouvoir à Antoine LE GRAND.

Quatre pouvoirs sont à attribuer :

- Le pouvoir de Marie-Laurence CARON est attribué à Nancy IACONO-NOUXET ;
- Le pouvoir de David EON est attribué à Thomas REVERDY ;
- Le pouvoir de Jacque GOUDET est attribué à Valérie THÉROND jusqu'à 16 h 30 ;
- Le pouvoir de Yassine LAKHNECH est attribué à Pascal MIOCHE.

Comme d'habitude, nous allons avoir un certain nombre de votes et de délibérations au cours de ce conseil. Pour ceux qui se feront par délibérations simplifiées, le vote se fait de manière électronique. Veillez à ne pas oublier d'effectuer ces votes avant ce soir.

1. Actualités et procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 12 mars 2026

Délibération proposée au CA

« Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité (24 voix favorables).

b. Actualités Grenoble INP – UGA

Vivien QUEMA

La première actualité est l'élection d'une nouvelle vice-présidente étudiante, à savoir Émeline FRANÇOIS, lors de la séance du Conseil des études et de la vie universitaire le 26 mars 2026. Toutes nos félicitations à Émeline, qui sera accompagnée de deux adjoints, Romain ARZEL et Loup PIQUERET. Il est essentiel que les étudiantes et étudiants s'impliquent dans la vie de l'établissement.

Le Projets de transformation de l'établissement (PTA) a débuté en janvier 2025. Quinze processus ont été décrits avec l'aide d'un cabinet-conseil. Des plans d'action ont été élaborés, ainsi qu'une méthodologie de projet. Je rappelle que le PTA a pour but d'instancier, au sein de l'établissement au sens large, un pilotage par les processus. En 2026 seront intégrés au sein des grands processus des plans d'action vers une nouvelle organisation. Cette nouvelle organisation sera issue du PTE, d'une description progressive des processus de niveau inférieur et d'un plan d'action des comités techniques.

En 2028, nous aurons une consolidation du PTE qui vise à transformer notre organisation. Que va-t-il advenir en 2026 ? D'une part, une cartographie des grands processus, et donc leur description, et, d'autre part, une méthodologie pour la démarche processus, avec un travail des groupes fonction et des réseaux métiers en trois phases organisées entre février-avril, mai-juillet et septembre-décembre.

Nous avons fini la phase 1, qui a fait l'objet d'une présentation en directoire par les différents pilotes des groupes fonctions et de ces réseaux métiers. Nous sommes désormais en phase 2, et il y aura ensuite une phase 3. Il y a bien évidemment un lien bidirectionnel entre ces deux projets.

Le suivi du plan d'action est disponible sur l'intranet de l'établissement : 171 actions identifiées, 30 % d'actions prises en compte, 53 % actuellement terminées. Nous développerons ce sujet lors d'un prochain CA pour vous faire un bilan exhaustif de ces actions. Une enquête de satisfaction a été réalisée au 3 juin 2026 avec 498 répondants.

Un mot sur le fait que les écoles du groupe INP, dont les écoles de l'établissement Grenoble INP - UGA, sont signataires du Manifeste éthique de l'ingénierie contemporaine. Ce n'est pas nous qui avons choisi l'intitulé de ce manifeste. Nous nous sommes contentés de le lire, de décider d'y adhérer et d'y apposer notre signature. Ce manifeste a été proposé dans le cadre de l'Année de l'ingénierie, une initiative pilotée par l'Académie des technologies et le CNRS, qui vise à faire collaborer durant cette année les écoles, la recherche et les entreprises pour faire découvrir au grand public, aux jeunes et en particulier aux jeunes filles, les sciences de l'ingénieur et leurs applications.

Le manifeste se structure autour de huit recommandations : il invite les acteurs de l'ingénierie à interroger systématiquement le sens, les usages et les

conséquences de leurs projets en intégrant pleinement les notions de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle.

L'activité de la section disciplinaire sera développée lors d'un prochain CA. Voici le détail des types de faits instruits : plagiat, fraude ou tentative de fraude, violence, harcèlement, antisémitisme, racisme et atteinte à la réputation de Grenoble INP - UGA.

Alice CAPLIER

L'utilisait-on de l'IA est-elle dans plagiat ou dans fraude ?

Vivien QUEMA

Cela dépend de ce que produit l'IA. A-t-on le droit d'utiliser l'IA ? Si on l'utilise, je pense qu'on est dans fraude. Le produit qui résulte de l'IA est un plagiat de travaux, mais cela n'est compté qu'une fois.

Alexandre BARRE

Je ne comprends pas bien les graphiques. Sur celui de gauche, c'est sur une année glissante ?

Vivien QUEMA

Je pense que ce sont des pourcentages. Il y a eu grosso modo 35 %, ou un peu moins, de plagiat, etc.

Alexandre BARRE

Et ensuite, ce sont des nombres absolus en haut à droite ?

Vivien QUEMA

Oui, ça, ce sont des nombres absolus, par école. Non pas qu'elles fassent la compétition.

Alexandre BARRE

Peut-on expliquer la dispersion ? Parce qu'on a du facteur quasi 3.

Vivien QUEMA

Sur les écoles ?

Alexandre BARRE

Oui.

Vivien QUEMA

C'est la taille des écoles, me fait répondre la vice-présidente en charge de la formation. Nous allons en discuter en octobre prochain.

Alexandre BARRE

C'est un peu le sens de ma question.

Cécile GROS

C'est Marie-Laurence CARON, la présidente de la section disciplinaire, qui nous a transmis cette présentation pour commencer à en parler un peu. Elle va être complétée au prochain CA.

Vivien QUEMA

La semaine Kaléidoscope s'est tenue du 25 au 29 janvier, puis du 24 au 28 mai 2026. C'était la 4^e édition, le thème était les enjeux et défis pour une recherche et une innovation soutenables. Je remercie tous les acteurs, toutes les actrices qui se sont mobilisés.

Le 2 avril, une équipe d'étudiantes et étudiants de Grenoble INP – Phelma, UGA a décroché la 3^e place en finale d'ActInSpace.

Musisciences a eu lieu le 15 avril 2026, autour des artistes et des étudiants artistes de haut niveau, en lien avec le conservatoire Nina Simone de Grenoble.

La soirée de gala de la Fondation Grenoble INP s'est tenue le 21 avril 2026, coorganisée cette année avec Inovalée, en partenariat avec le Tech&Fest, sur la thématique de la *right tech*, avec des interventions de membres externes, et des prix ont été décernés à nos étudiantes et étudiants.

Une journée de la formation professionnelle a été organisée conjointement avec l'UGA le 23 avril 2026. C'est *via* le département formation professionnelle que nous y contribuons.

Le laboratoire LIFE (Schneider Electric/CNRS UGA/ Grenoble INP - UGA), sur les énergies du futur, a fêté sa première année.

Jim CROWLEY et Jean-Pierre VERJUS ont été promus le 15 mai 2026 à l'Ordre national du mérite, au grade d'officier, et Céline TERNON (Phelma) est nommée au grade de chevalier, anciennement chargée de mission pour l'établissement sur les thématiques de l'égalité, l'inclusion, la diversité (remplacée par Anne VILCOT).

Remise du prix Ingénieuses 2026, organisé par la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs : nous avons une école nominée pour l'action Robo4Kids. Pour Grenoble INP – Esisar, UGA, c'est une action visant à solliciter des vocations, initiée par une diplômée de l'école. Et Aude LEMAR-VERRIER une *Alumni* de Grenoble INP – Ensimag, UGA a reçu le prix de la femme ingénieure.

Une cérémonie a été organisée à l'échelle de l'UGA pour les sportifs de haut niveau.

Un séminaire des trois conseils s'est tenu le 27 mai sur le projet stratégique de l'établissement.

L'ensemble des écoles de Grenoble INP - UGA ont été accréditées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) pour une période allant de trois à cinq ans, ainsi que le département formation pro, et ce, pour l'ensemble des diplômes demandés qui touchent le FISA et la formation continue.

Les rencontres annuelles IngéPLUS : un projet d'inclusion sociale que nous pilotons pour le national, pour un ensemble d'établissements, notamment des INP, qui permet à des étudiantes et étudiants de BTS d'intégrer des formations du supérieur.

L'établissement était représenté à l'ouverture du colloque annuel de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDFI), qui célébrait ses 50 ans début juin à Metz, par Paul JACQUET, ancien président de l'INPG, ancien administrateur général de Grenoble INP - UGA.

J'étais hier après-midi à Bruxelles pour une réunion des présidents et recteurs d'universités européennes, pour réfléchir, parler, suggérer des idées au sujet du futur des alliances européennes. Nous sommes dans une phase de deux ans (2026-2028) et la Commission réfléchit actuellement à la forme que prendront les financements au-delà de 2028. En Europe, comme en France, il n'est pas évident d'avoir une vision de ce qui va se passer dans les mois et années à venir.

L'établissement va organiser la 2^e édition de l'école SUSTAIN-E, du 15 au 19 juin 2026, dans le cadre du projet européen GreenChips-EDU, en collaboration avec le LabEx, un laboratoire d'excellence sur la microélectronique durable, piloté par Thierry BARON.

Sur le plan de la recherche des projets Carnot, ceux auxquels nous participons ont été de nouveau labélisés. Nous sommes particulièrement actifs, puisque copilotes avec le CEA, du Carnot dit « Énergies du futur ». Et l'IRT Nanoelec vient d'être renouvelé pour 2 ans.

La campagne emploi 2026 : 14 enseignants-chercheurs recrutés, 11 maîtres ou maîtresses de conférences et 3 professeurs des universités. Sur le plan de la formation de la recherche, nous avons un lauréat de l'Institut universitaire de France (IUF), au titre de la chaire innovation : Maciej KORCZYNSKI (Grenoble INP – Ensimag, UGA), spécialiste des réseaux.

[Diffusion d'une vidéo sur InoPulse.]

2. Désignation d'une personnalité qualifiée au Conseil d'administration

Etienne GHEERAERT

Nous avons reçu la démission d'un membre du CA, Mme Géraldine EYRAUD, en tant que personnalité qualifiée. En conséquence, aujourd'hui, un siège est vacant. Et les statuts prévoient que, en cas de démission ou d'empêchement définitif d'un membre de l'un de ses conseils, son remplaçant soit désigné suivant les mêmes modalités que son ou sa prédécesseur(e) pour la durée du mandat restant à courir.

Nous vous présentons donc la candidature de Mme Caroline HANRIOT-SAUVEUR. Vous avez là une présentation synthétique de son profil. Elle est directrice de l'agence innovation de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes. Vous avez eu son CV dans la pièce jointe au dossier. Il convient, pour la désigner, que nous procédions à son élection.

Tous les membres du CA prennent part au vote ?

Cécile GROS

Non, il y a une particularité : ce sont les membres élus et les personnalités extérieures qui votent, puisque cela doit se dérouler dans les mêmes conditions que pour l'élection de Mme EYRAUD. Les personnalités qualifiées ne peuvent pas voter.

Marvyn RIOUX

J'ai une justification de vote, pour expliquer un peu mon ressenti. Je m'interroge sur la portée symbolique de cette candidature. Quand on voit le contexte aujourd'hui d'austérité qui s'abat sur de nombreuses universités, je me disais que ça renvoie un signal fort. Je sais bien que la solution n'est pas dans la gestion financière à l'intérieur de nos établissements, mais bien dans des politiques plus globales. Je me questionne sur cette qualification pour cette désignation.

Christine GOCHARD

Je ne suis pas sûre d'avoir compris, concernant la qualification. Parce que la répartition des collèges découle aussi des statuts de Grenoble INP -UGA, la constitution du conseil : tant d'étudiants, tant de personnalités élues, tant de personnalités extérieures.

Marvyn RIOUX

C'était juste pour dire que cette candidature a été proposée. Il y a quelques candidats à ce poste-là, et c'est pour justifier un peu. Ça n'engage pas l'ensemble des élus étudiants.

Christine GOCHARD

D'accord.

Étienne GHEERAERT

La tradition veut que chaque école propose une personnalité qualifiée. Mme EYRAUD avait été proposée par Grenoble IAE – INP, UGA, donc on a demandé à cette composante de nous proposer un nom, et ensuite on a discuté avec Mme Caroline HANRIOT-SAUVEUR, parce qu'elle est membre du conseil de Grenoble IAE – INP, UGA. Donc, c'est pour ça que nous avons ce nom. Si cela peut éclairer le propos.

Délibération proposée au CA :

« Les membres élus et personnalités extérieures du Conseil d'administration désignent Madame Caroline HANRIOT-SAUVEUR comme personnalité qualifiée de cette instance. Son mandat s'exercera sur la durée du mandat actuel des membres du Conseil d'administration. »

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (5 abstentions, 1 voix défavorables et 14 favorables)

3. Stratégie et gouvernance**a. Ensemble des financements hors contrats de l'établissement****Mnacho ECHENIM**

Avant de commencer ce point, je rappelle rapidement son contexte. Lors du CA de décembre 2025, il y avait un sujet sur les sources de financement possibles pour le fonctionnement de l'établissement. Il y avait eu pas mal de discussions et une des conclusions avait été une demande du CA de connaître un peu plus précisément la contribution des entreprises au fonctionnement de l'établissement en dehors des contrats.

Pour déterminer cela, j'ai récupéré les chiffres dans les composants de formation et *via* la filiale de valorisation. Dans le tableau, il y a la taxe d'apprentissage, les partenariats, les forums, et les reversements de la filiale IESA. Nous pouvons constater que, malgré un contexte compliqué, l'établissement arrive à avoir des contributions de plus en plus importantes.

Les responsables politiques des composantes de formation m'ont indiqué qu'il y avait d'autres formes de contribution des entreprises, qui n'étaient pas forcément monétaires : intervention dans des cours, accès à des formations pour des groupes d'élèves, à des équipements ou à des plateformes techniques

Ce qui vous intéresse, c'est le tableau des données agrégées. Nous avons différentes typologies de collaboration avec ces entreprises, dont nous pouvons tenir compte. Les contributions sont hétérogènes. La façon dont elles sont réparties varie fortement en fonction des composantes ; c'est un sujet dont nous nous sommes saisis dans les vice-présidences relations entreprises.

Sacha PERNAK

Est-ce que cela suit l'augmentation ou la diminution des effectifs des écoles ou est-ce que cela dépasse l'augmentation des effectifs des écoles ?

Mnacho ECHENIM

L'augmentation est supérieure aux fluctuations d'effectifs dans les écoles et il y a eu des efforts de la part des agents pour solliciter, avoir des campagnes de taxe d'apprentissage plus efficaces, par exemple, pour proposer à plus de monde de participer aux forums.

Antoine LE GRAND

Il serait très pertinent d'ajouter une colonne dans le tableau pour dire qu'une partie de ces recettes issues des entreprises viennent sous forme d'impôts qui sont imposés aux entreprises, comme l'apprentissage.

Nicolas RUTY

L'augmentation de 2025 correspond-elle à l'intégration de Grenoble IAE et Polytech Grenoble ?

Vivien QUEMA

C'est le reste à charge. Un effet plus que positif : c'est presque 2 millions d'euros – ce qui avait été prévu à l'origine.

Christine GOCHARD

Pour rappel, les étudiants de Polytech Grenoble et Grenoble IAE ont été intégrés dès 2020.

Vivien QUEMA

Depuis 2020, le budget de l'établissement comprend la part de Polytech Grenoble et Grenoble IAE. Les ressources propres générées par les deux composantes étaient dans le budget.

Stéphane MANCINI

Le récent plan de financement, qualifié de plus grand investissement industriel hors nucléaire, permet de subventionner des agrandissements d'usines. Est-ce que nous participons à ces projets ? Est-ce que nous avons une petite partie de ces sommes ?

Vivien QUEMA

Ça dépend de qui est ciblé par les financements. Je ne connais pas ce cas.

Stéphane MANCINI

ST Microelectronics, par exemple, a reçu 1,1 milliard.

Vivien QUEMA

Alors si ST a reçu, c'est que ce n'est pas nous.

Stéphane MANCINI

ST a reçu ces subventions pour agrandir son site et embaucher. Participe-t-on à cela pour former les gens qui iront travailler sur ces sites industriels ?

Vivien QUEMA

Nous participons à la formation des ingénieurs et des techniciens de ST depuis des années, mais nous ne percevons pas de moyens liés à la somme évoquée. Un certain nombre d'investissements récents de l'État nous ont permis de recevoir quelques financements.

b. Point sur le compte d'attente de l'établissement (information)

Geoffroy ENJOLRAS

Ce premier point financier de cette session fait suite à une demande que vous avez formulée lors d'un précédent conseil, et notamment aussi à une réserve apportée par les commissaires aux comptes, lors de la validation du compte financier. Je remercie au passage les services avec lesquels nous travaillons sur cette question. C'est un enjeu sur la visibilité de nos comptes.

Les commissaires aux comptes nous ont donc mis une réserve. Une réserve, c'est un signal d'alerte, qui est émis par des auditeurs externes. Des auditeurs viennent à la fin de chaque exercice examiner les postes et la qualité de l'information. Cela ne veut pas dire que des irrégularités ont été commises, mais que des améliorations sont nécessaires.

Pour être très pragmatique, l'agence comptable, dont c'est le rôle, reçoit un virement sur son compte bancaire, en permanence. En attendant d'identifier cette facture, la somme est placée sur ce fameux compte d'attente. Ces sommes doivent être apurées dans les meilleurs délais (moins de trois mois). C'est une pratique raisonnable, et il faut pouvoir justifier et suivre toutes ces écritures qui ne sont pas soldées.

Il faut faire des rapprochements comptables, puisque, si l'on n'a pas d'informations suffisantes sur les virements reçus, il devient difficile, voire impossible, de procéder à l'émargement des factures correspondantes, quand nous réglons des factures ; et nous demandons à chaque fois de bien préciser quand on fait un virement : pour qui, pour quoi ?

Il y en aura toujours des comptes d'attente. La question, c'est qu'il faut les contrôler. Et pourquoi ces sommes ont tendance parfois à rester en attente ? Parce qu'il y a des procédures de facturation réglementaires : on y met la facture, on l'envoie au client, on réceptionne le paiement et on fait les émargements. Parfois, il y a de l'argent qui arrive sans référence, donc on passe en traitement manuel. Parfois, il y a un encaissement attendu, mais il y a un écart entre ce qui est attendu et ce qui arrive. Parfois, la facture est émise après le paiement, des

clients nous payent avant qu'on émette les factures. Nous sommes heureux pour notre trésorerie, mais il faut émettre la facture, rapprocher. Cela mobilise du monde et il faut que les agents soient en mesure d'absorber cette volumétrie. Cela prend du temps et ça crée des risques, qu'il ne faut pas négliger.

Le risque, c'est que les sommes qui ne sont pas rapprochées faussent un peu les comptes parce qu'elles ne sont pas comptabilisées formellement comme définitives. On les voit apparaître en trésorerie, mais pas ailleurs. Cela a un impact sur le solde budgétaire, pas sur le compte de résultat. Notre trésorerie bouge, pas notre résultat. Quand on attend une somme, on passe des produits à recevoir. Dès qu'on l'attend, on l'intègre dans nos comptes. De la même façon, dès qu'on doit décaisser une somme, automatiquement, même si on ne l'a pas décaissée, on l'inscrit dans nos comptes. C'est là où ça apparaît au compte de résultat. Et ensuite, il y a le décaissement et l'encaissement. C'est un peu une gymnastique intellectuelle.

Les actions entreprises :

- La mise en place d'un guide recettes, parce qu'on a des problèmes sur les encaissements ; on travaille sur les processus. C'est très important parce qu'on reçoit beaucoup d'argent et parce qu'on veut améliorer le fonctionnement de l'administration ;
- La formation de tous les acteurs de la chaîne pour que les bonnes pratiques soient diffusées. Mais ce n'est pas qu'en interne : il faut que tout le monde, tous les acteurs, soit concerné ;
- Un suivi mensuel du compte d'attente. Ce que nous voulons, c'est faire baisser ces chiffres-là.

Sur la démarche, quatre étapes :

2. À réception des virements, vérifier que tout est bien conforme ;
3. Identifier la recette par le service ;
4. Identifier les ordinateurs entités pour collecter les informations manquantes ;
5. Émarger la facture.

Il faut aussi qu'il y ait une collaboration parfaite entre l'agence comptable et tous les ordonnateurs. C'est ce qui va faire que notre administration sera de plus en plus efficace.

Notre compte d'attente a eu un pic à presque 21 millions d'euros. Nous sommes parvenus à le faire descendre à 16 millions. Au fur et à mesure, nous allons arriver à faire descendre ces sommes. Un objectif concret pour nous : arriver à l'horizon du compte financier 2026 avec une bonne dynamique de réduction du compte d'attente.

Alexandre BARRE

Est-ce que vous distinguez le stock du flux dans votre compte d'attente ? Est-ce que le nouveau flux entrant est couvert et on ne reconstitue pas un stock ? Sommes-nous capables de comparer ça à un autre établissement ?

Valérie THEROND

J'ai à peu près les mêmes questions. Il faut faire ce qu'on appelle en comptabilité un *aging* : regarder les factures qui sont les plus récentes, et traiter le stock ancien. En flux, il faut que ce soit au minimum. Je dis « il faut », parce que c'est vraiment un principe comptable. Il faut que ce soit le dernier entré qu'on traite en premier.

Antoine LE GRAND

Merci pour ce complément, qui fait suite à une question que nous avons posée récemment en CA. Et peut-être, pour celui de mars 2027, pourrait-on avoir en annexe ces éléments-là et la date (si ce sont des recettes de 2021, 2022, 2023, etc.).

Stéphane MANCINI

Dans les chiffres qui nous sont montrés dans les tableaux de gestion (tableaux de GBCP), quels sont les chiffres modifiés, quels sont ceux qui sont impactés et comment doit-on le comprendre ?

Patrick GUILLOU

Je reviens sur la fragilité RH de la chaîne financière. Je comprends qu'il manque des gens par rapport à la volumétrie. Et là-dessus, il n'y a rien dans le plan.

Vivien QUEMA

C'est bien prévu. Nous avons eu, lors d'un directoire de l'établissement, une présentation de notre agent comptable pour parler des aspects RH de l'agence comptable et identifier les secteurs qu'il convient de renforcer. Du projet de transformation de l'établissement résulte une diminution de la masse salariale, mais il doit permettre de répondre à des déficits de personnel dans des fonctions, au sein de services ou de composantes. Il est prévu de renforcer certains services dans ce cadre, dont la chaîne financière.

Il est impératif qu'à un moment donné, nous vous présentions un bilan RH du projet de transformation de l'établissement (PTE). Ce n'est pas une absence de volonté. Quand je dis « renforcer », ce sont des renforts qui sont indispensables.

Geoffroy ENJOLRAS

Quand on dit « apurement progressif », c'est la règle que tout ce qui arrive là immédiatement soit traité. C'est pour vous dire la très grande hétérogénéité. Nous avons de gros volumes. Nous avons perçu très récemment notre subvention pour charge de service public (SCSP). Elle est arrivée en compte d'attente tout de suite.

Évidemment, elle en est sortie. Mais là, nous parlons d'un mouvement à plus de 20 millions d'euros, c'est colossal.

Nous faisons un suivi par date et pouvons tracer. Nous avons une liste des flux. Il me semble qu'il y en a 745 hier, dans notre référentiel, dont 49 dépassent les 100 000 euros – pour répondre à une question qui a été posée aussi hier.

Il faut aussi que nous raisonnions sur les montants et le nombre d'unités qui sont dans le compte d'attente. La situation n'est pas enviable, mais l'immense majorité des flux se concentrent sur 2024, 2025 et 2026. Un premier effort a été fourni pour apurer les flux plus anciens. Pour les quelques unités restantes, nous ne pouvons pas faire un rapprochement comme ça, une enquête est en cours. Il faut être modeste, dans la présentation, il y aura toujours un compte d'attente. C'est normal. En revanche, nous allons évidemment réduire sensiblement son montant et le nombre d'unités pour le ramener à un niveau acceptable.

Quant à la lisibilité des choses, l'argent que nous percevons arrive en trésorerie directement, mais il n'est pas rapproché. Il n'y a pas de problème de fiabilité de données. La trésorerie prend tout ce que nous avons versé, rapproché ou pas. Cela va influencer le solde budgétaire quand le rapprochement sera fait.

Alexandre BARRE

Combien de lignes êtes-vous en mesure de traiter par jour, mois, semaine ?

Geoffroy ENJOLRAS

Ça dépend vraiment des lignes. Si c'est une SCSP qui arrive, elle est tracée sans problème. Par contre, si c'est une ligne à 1 800 euros, si elle n'est pas apurée, c'est parce qu'il y a quelque chose de manquant depuis longtemps qui justifie qu'elle soit encore là.

Thomas REVERDY

Qu'est-ce qui explique qu'il y ait une différence aussi importante entre la trésorerie et le fonds de roulement ?

Geoffroy ENJOLRAS

C'est l'écart entre les deux valeurs. Notre établissement perçoit de nombreuses sommes un trimestre à l'avance.

Vivien QUEMA

La subvention pour charge de service public, c'est plus de 100 millions d'euros. Et sur la trésorerie, quand on cherche à dire « en 2026, 2027, 2028, elle vaudra cela », nous n'en avons aucune idée. Et ce n'est pas un problème de gestion. Si nous sommes lauréats d'un PIA de 10 millions d'euros avec versement de la première tranche de 30 %, nous avons 3 millions qui tombent dans la trésorerie, mais qui ne sont pas pour autant dans le fonds de roulement. Nous devons faire en sorte de le modéliser, et de modéliser également son évolution, le plus

fidèlement possible. La trésorerie, non. Toutefois, la trésorerie se pilote : nous anticipons pour toujours avoir une sécurité.

Thomas REVERDY

Il y a eu aussi l'amortissement d'investissements passés, qui affecte le fonds de roulement, mais pas la trésorerie. Or nous ne les ferons pas au même rythme à l'avenir.

Vivien QUEMA

Les amortissements représentent entre 4 et 5 millions d'euros. Les investissements à venir, ce sont 3,6 millions d'euros annuels, correspondant à la capacité d'autofinancement. Désormais, nous fixons cette CAF au montant que l'on souhaite être en mesure d'investir.

c. Conditions de retour à l'équilibre n° 2 (présenté en CSA et en CP) (délibération)

Geoffroy ENJOLRAS

À l'issue du dernier compte financier, nous avons eu des indicateurs de référence. Trois sont suivis par l'État à la suite du nouveau décret financier : le ratio Dizambourg, qui est un ratio de masse salariale sur les produits encaissables. Il était à 77,5 % l'an dernier, donc inférieur à 83 % qui est le seuil réglementaire. Nous sommes, pour un établissement plutôt typé ingénierie, dans le haut de la fourchette.

Sur le fonds de roulement (nos réserves), nous sommes descendus à quatre jours ; nous sommes très en dessous du seuil réglementaire qui est à 15 jours. Et au niveau de la trésorerie, nous nous situons à 30,7 millions d'euros, donc à 75 jours, bien au-delà du seuil réglementaire.

Cela a déclenché automatiquement les conditions de retour à l'équilibre (CRE). Si l'on fait juste un exercice prospectif, on se rend compte que le budget initial, s'il était exécuté strictement par rapport à celui que vous avez voté en décembre dernier, passerait en territoire négatif pour le fonds de roulement, à moins d'un jour. Et en trésorerie, nous passerions sous le seuil des 30 jours. Il faudrait de procéder à la modification de l'ancien CRE, assortie d'un budget rectificatif.

Les principes du CRE sont de restaurer le fonds de roulement. Depuis plusieurs années, notre établissement a généré du déficit ou, dit autrement, n'a pas été capable de financer par lui-même ses investissements. Cela veut dire qu'à chaque fois que nous sommes dans cette situation-là, nous prélevons sur les réserves. Elles ont été abondantes dans le passé, puis, à force de prélèvement, mécaniquement, nous sommes passés sous le seuil.

Depuis 2024, nous avons enclenché des opérations de freinage sur les investissements. Notre exigence aujourd'hui, c'est de reconstituer le niveau du fonds de roulement. C'est indispensable au niveau réglementaire. L'objectif est de

rester hors CRE le moins longtemps possible. C'est aussi une question d'indépendance pour nous.

Quant à la trésorerie, nous avons une exigence : rester sur le seuil prudentiel. Ça implique pour nous de mieux piloter la trésorerie. Nos prévisions de trésorerie doivent être plus fiables. Cela va prendre du temps parce qu'il y a des pratiques et des processus à changer. Nous avons commencé déjà à faire ce travail sur les prévisions budgétaires et autres.

Nous voulons aussi rester sur le seuil réglementaire et, enfin, travailler sur la rigidité de la masse salariale, car le ratio Dizambourg nous dit que 80 % de notre budget passe en masse salariale. Le premier levier d'action est que si nous parvenons à faire des économies, nous parviendrons à avoir une structure plus soutenable. C'est un travail collaboratif.

Notre objectif a été de capitaliser sur la dynamique que nous avons engagée dans le cadre du CRE 1. Nous voulons amorcer une autre étape avec des changements plus structurels, qui étaient prévus dans le cadre du CRE 1, mais qui deviennent maintenant une ardente obligation. Donc il nous faut renforcer les efforts sur la masse salariale IATS, adapter l'accord des doctorants, réduire les surfaces patrimoniales.

Nous avons un potentiel de recettes non négligeable. Nous avons construit le plan en un mois, puis nous l'avons beaucoup discuté en interne, et énormément avec les services du rectorat.

Les grandes catégories du plan :

- Mesures de masse salariale : nous avons considéré comme acquis les heures complémentaires réduites, le rétablissement d'une cohorte de doctorants, des efforts sur les enveloppes CDD renforts, des diminutions de postes IATS, le remplacement des postes enseignants par des ATER ou CDD la première année du départ. Nous le conservons dans le CRE 2.
- Mesures nouvelles :
 - réduction de 15 % de la masse salariale des postes permanents
 - maintien, à partir de 2027, de 28 allocations doctorales
 - ajustement à la marge les CDD renforts et les heures complémentaires.

Sur le fonctionnement et l'investissement, nous avons déjà procédé, à une réduction du fonctionnement général de 2 millions d'euros. Nous allons continuer à réduire l'investissement, mais pas à l'aveugle, après avoir fait un effort d'analyse de données, de calibrage au plus juste. Cela va apparaître au BR 1.

Et nous avons inscrit des mesures nouvelles dans le CRE 2 : un effort de réduction du fonctionnement. Il n'y aura pas de réduction les années après 2026. Et nous projetons une réduction des surfaces patrimoniales.

Ce plan va conduire à la diminution en pourcentage de notre masse salariale, au rétablissement de notre fonds de roulement. Notre objectif, c'est de rétablir à l'équilibre dès 2028 et ensuite de le conforter en 2029.

Vivien QUEMA

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont été impliquées dans la réalisation, l'élaboration de ce plan (services administratifs, directeurs, directrices de composantes, formations, recherche) et les services du rectorat également. Nous avons un dialogue extrêmement constructif, qui nous permet d'avancer.

Alexandre BARRE

Juste une question de compréhension sur la surface patrimoniale. C'est de la vente, ou vous n'êtes pas propriétaire et vous arrêtez d'exploiter ?

Antoine LE GRAND

Comment avez-vous évalué la hausse de la taxe d'apprentissage ? Ne serait-il pas bien que ce soit partagé par les membres du CA ? Dans le budget initial 2026, pouvez-vous expliquer pourquoi les slides indiquent qu'il y a -1,2 jour de fonds de roulement et sur la présentation qui va venir ensuite, c'est +1,2 ?

Patrick GUILLOU

Concernant notre état financier, l'enjeu est national. 80 des établissements sont en déficit et nous demandons que Grenoble INP - UGA, avec d'autres, prenne une position claire pour demander les financements nécessaires. Nous rappelons qu'en vertu du Code de l'éducation, l'article 111-1, l'éducation est la priorité nationale.

En ce qui concerne l'implémentation locale des solutions proposées, nous sommes inquiets de la gestion essentiellement comptable réalisée dans le cadre de ce CRE. De 58 postes IATS supprimés dans la version 1 – ce qui était déjà un effort considérable –, on se retrouve avec 92 postes, soit environ 15 % des personnels IATS, sans véritable plan de réorganisation à ce jour et sans vision globale. C'est particulièrement violent et nous ne voyons pas comment il sera possible, dans ces conditions, de garantir un cadre de travail serein à celles et ceux qui resteront.

Nous demandons une véritable étude d'impact local des suppressions de postes, que soient explicitées les hypothèses de travail, et demandons qu'une expertise comptable soit menée par des experts extérieurs et indépendants et que les aspects comptables ne cachent pas les aspects sociaux et la dégradation des conditions de travail. Nous sommes également préoccupés par la communication au sujet de ce CRE.

Stéphane MANCINI

Le solde budgétaire peut varier énormément d'une année sur l'autre, mais le compte de résultat patrimonial n'évolue pas de la même façon. On perd, depuis quatre ans, 12 millions d'euros par an, ça impacte le fonds de roulement et la trésorerie. Deux problèmes se superposent.

Ce sont des dépenses supérieures aux recettes et nous avons une extrême volatilité du solde budgétaire du fil du financement par projet, qui concerne 40 %

de notre budget. Ça veut dire que quand on reçoit un projet qui n'est pas payé tout de suite, ou qu'on commence les dépenses avant de recevoir l'argent, c'est à nous de faire la banque. La difficulté, c'est qu'on est incapables, à ce jour, de séparer ces deux phénomènes. Et on fait porter l'immense majorité de cet effort sur une petite catégorie particulière, les IATS. Nous ne pouvons pas voter pour ce CRE.

Vivien QUEMA

Nous ne sommes pas propriétaires de notre patrimoine, nous sommes affectataires. Que se passe-t-il quand on n'occupe plus des superficies ? Nous élaborons la stratégie immobilière avec la Direction de l'immobilier de l'État. Tous les cinq ans, nous élaborons un schéma pluriannuel de stratégie immobilière ; on y explique les superficies dont on dispose, les perspectives d'évolution, des aspects, bien sûr, liés aux transitions énergétiques.

Cette réflexion se mène dans ce cadre-là, l'État nous encourage fortement, pour ne pas dire nous demande, de rationaliser nos superficies immobilières. Que se passe-t-il dès lors que nous libérons nos superficies ? Rester affectataires et puis décider de louer ce patrimoine ; tenter de ne plus en être affectataire ; faire une déclaration de non-utilité des locaux. Nous sommes et allons probablement être de plus en plus encouragés, à l'avenir, à demander la dévolution, devenir propriétaires de notre patrimoine immobilier, ou bien locataires de l'État, *via* des foncières.

Frédéric NOËL

Est-ce le changement de réglementation qui ne s'applique pas aux droits d'inscription ou est-ce les droits d'inscription eux-mêmes ?

Vivien QUEMA

Cela ne s'applique pas aux droits d'inscription.

Frédéric NOËL

Oui, mais c'est le décret qui dit qu'on doit plafonner à 10 %.

Vivien QUEMA

Cela ne touche que les diplômes nationaux, les étudiants inscrits dans des diplômes nationaux.

Frédéric NOËL

Cela ne dit pas que nous ne pouvons pas appliquer des droits d'inscription modulés.

Vivien QUEMA

Tout à fait. Ça plafonne les exonérés.

Antoine LE GRAND

Si le représentant du recteur peut me répondre : le décret de 2026 remplace ou amende le décret de 2019 ? Ce dernier concerne les diplômes nationaux et les diplômes d'ingénieurs. Je n'ai rien vu dans le décret de 2026 qui modifie celui de 2019, qui ne concerne plus les diplômes d'ingénieurs. Je ne suis pas juriste, mais pour moi, il y a un flottement. Et mon inquiétude, c'est qu'au 1^{er} septembre, en fonction de la lecture de ce nouveau texte, on ne dise pas la même chose aux étudiants ingénieurs hors Union européenne.

Isabella ZIN-TOMASINO

En fait, ce que nous dit le recteur, c'est que le décret ne concerne que les diplômes nationaux sur la partie exonération. Par contre, si vous regardez bien le tableau, notre politique tarifaire est alignée sur les tarifs nationaux. Chaque année, nous avons voté des tarifs nationaux et extra-communautaires sur la base de l'arrêté ministériel.

Donc, cela veut dire que les tarifs votés sont alignés sur les tarifs nationaux, mais que, du fait de la modification du décret de mai 2026, les exonérations ne concernent pas le seuil de pourcentage d'étudiants, et en application, nos diplômes.

Vivien QUEMA

La réponse du directeur délégué, Mohammed BENLAHSEN est très claire. Et encore une fois, ça ne veut pas dire que les étudiants inscrits ne s'acquittent pas de droits différenciés, mais de savoir si des plafonds d'exonérés s'appliquent à cette population d'étudiants ou pas. La réponse semblerait être non. Toutefois, j'insiste sur le flou autour de cela. Nous sommes extrêmement vigilants sur le projet.

Sacha PERNAK

Est-ce qu'il a été envisagé de prendre des emplois étudiants pour appuyer toute la chaîne d'administration ou pas ?

Vivien QUEMA

Non. Les emplois étudiants, nous les réservons à des tâches autres, financées par la Région d'ailleurs pour partie. J'en profite pour la remercier, mais il a été envisagé de simplifier, de déprogrammer des tâches, de mutualiser, autant que possible.

Délibération proposée au CA :

« Le Conseil d'administration approuve les conditions de retour à l'équilibre n° 2, telles que détaillées dans la présentation. »

La délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions, 11 voix défavorables et 12 voix favorables)

d. Budget rectificatif 2026 n° 1**Geoffroy ENJOLRAS**

La première mesure pour l'année en cours est l'augmentation des recettes propres. La deuxième est la réduction des dépenses de fonctionnement, en freinant la baisse du fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement, nous la portons à 3,7 millions d'euros. Là aussi, cet effort considérable permet quasiment de couvrir tous nos investissements. C'est la première fois depuis très longtemps que nous serons aussi proches. Le fonds de roulement, c'est notre objectif : on l'amène à 1,7 million d'euros. Nous restons à quatre jours de fonds de roulement, en tenant compte des 3 millions que nous avons dû encaisser et d'un certain nombre de paramètres dont nous avons corrigé la trajectoire.

Quant à la trésorerie, elle est en baisse, certes, par rapport au réalisé de 2025. Mais elle est en forte hausse par rapport au budget initial. C'est un effort de prévision que nous avons fait. Dans tous les cas, on reste au-dessus du seuil prudentiel pour la trésorerie, ce qui est aussi un objectif que nous avons inscrit dans le CRE.

Nous ne sommes pas tout à fait conformes en trésorerie, parce qu'elle est un petit peu plus difficile à suivre. Nous avons déprogrammé une opération très importante du CPER Viallet, qui devait faire des travaux sur cette aile du bâtiment. Nous n'aurions eu aucun impact en termes de résultats, puisque toutes les dépenses auraient été compensées à l'euro près. L'opération n'a pas été menée à terme. C'est pour vous signaler l'objet de ce budget rectificatif. Il a été examiné par le rectorat. Comme pour le CRE : un avis réservé.

Délibération proposée au CA :

« Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 1 tel que présenté. »

La délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés (5 abstentions, 9 voix défavorables et 13 voix favorables).

Sacha PERNAK

Est-ce qu'il serait possible de nous laisser plus de temps pour lire et réfléchir avant de voter ?

Vivien QUEMA

Les documents sont envoyés deux semaines auparavant pour être étudiés.

e. Lettre d'orientation budgétaire 2027

Étienne GHEERAERT

Le but, c'est d'arriver en décembre pour un vote au CA. Cela commence par un processus qui concerne les ressources humaines, par l'envoi d'une lettre de cadrage sur les orientations en termes de ressources humaines. Ensuite, ce sont les établissements, les composantes, qui réfléchissent, qui font leurs propositions, et cela passe dans des commissions. Cela va alimenter la phase de dialogue budgétaire.

Nous avons une contrainte : l'UGA va proposer une lettre d'orientation budgétaire le 2 juillet. On ne peut pas voter notre lettre avant. C'est pour cela que nous sommes dans une proposition.

L'établissement est dynamique, avec une situation financière fragile, donc à surveiller, mais en bonne voie de redressement. Les conditions, rappelées ici dans la lettre d'orientation budgétaire, re-listent tout ce que nous venons de discuter au niveau du CRE et du budget rectificatif n°1 (BR1)

Parmi les mesures du CRE, on trouve une nouveauté dans cette construction budgétaire : nous évoluons vers un nouveau modèle économique et financier, donc nous commençons à utiliser des outils qui seront finalisés dans cet objectif. Nous basculerons complètement vers ce nouveau modèle économique pour le budget 2028.

La séance est suspendue à 15 h 35 et reprise à 15 h 50

f. Rapport annuel de performance (RAP) 2025 (information)

Étienne GHEERAERT

Ce RAP rassemble les indicateurs de performance qui permettent de mesurer l'évolution de l'établissement dans le cadre de son plan stratégique. Nous avons un ensemble d'indicateurs.

Évolution des inscrits en formation d'ingénieur

Nous sommes toujours aussi attractifs, nous avons toujours fait le plein dans toutes nos formations d'ingénieurs et je pense que c'est important de le dire. Pour les masters, les inscriptions principales sont en nette augmentation. Au total, avec les doubles inscriptions, la cible est atteinte.

Les résultats portent leurs fruits sur les masters en sciences et technologie. Des actions sont en place pour créer des passerelles entre le BUT de Grenoble et puis Grenoble IAE pour essayer de compenser la baisse du vivier.

Taux d'insertion

Le taux d'insertion à six mois de nos ingénieurs est descendu à 78,4 %. Nous sommes a priori au-dessus de la CGE, comme au niveau national. Le taux d'étudiantes semble se stabiliser.

Taux de satisfaction

Nos ingénieurs sont satisfaits.

Alexandre BARRE

C'est quand même très en dessous de la moyenne des CGE, qui sont à 17 %.

Étienne GHEERAERT

Nous avons fait un amalgame malheureux entre deux questions différentes. Nous sommes très satisfaits du nombre d'étudiants à parcours ou statut spécifique. Nous espérons être attractifs aussi sur ce paramètre-là. Cela s'accompagnera de communication.

Les conventions et contrats avec des entreprises ou collectivités pour la formation sont toujours en augmentation. C'est une augmentation du budget, mais ça n'a pas réduit l'attractivité de nos formations en apprentissage.

Entrepreneuriat

Cela fonctionne très bien. Il y a beaucoup de *success-stories* dans les start-ups, mais c'est vrai que le nombre de start-up reste faible. Ça reste globalement un grand succès, et on veut que ce soit aussi un marqueur de l'établissement.

Niveau international

Nous avons choisi une politique assez offensive sur le développement de nos réseaux internationaux (UNITE!, Cluster, RESCIF, PFIEV, Magalhaes, EIT). Nous avons renforcé nos accords. Ce qui fonctionne moins bien, c'est l'accueil des chercheurs invités dans nos laboratoires, parce que nous avons tout simplement réduit le budget. Ça fait partie du CRE.

Contributions aux laboratoires internationaux

C'est la forme la plus aboutie de collaboration scientifique internationale, source de satisfaction.

Le ratio Dizambourg : dépenses de personnel sur produits encaissables

Il dépend beaucoup du budget et de la masse salariale. En 2021, après que Grenoble IAE et Polytech Grenoble ont rejoint Grenoble INP - UGA, la masse salariale était toujours versée à l'UGA. Nous avons réintégré en 2024 les personnels d'ici avec la masse salariale, ça l'a fait remonter. Il y a pareillement un effet sur les heures complémentaires, qui étaient payées en fonctionnement, qui ont été réintégrées dans la masse salariale. Cela a fait baisser aussi un petit peu ici. Ici, il y a le patrimoine qui nous était affecté, mais le budget était encore géré

par l'UGA, qui a ensuite été basculé. Donc il y a de petites variations. Globalement, il faut voir que nous sommes stabilisés, et on est bien loin du seuil prudentiel. Il ne faut pas lire que nous avons baissé les charges de personnel dans cette période-là et que nous les avons récupérées ici. La lecture doit être un peu plus fine que cela.

Taux de marché avec dispositions sociales environnementales ou PME

Nous allons être encore plus offensifs dans le schéma de promotion des achats responsables (SPASER) que nous mettons en place. Les dispositions sociales, elles, se stabilisent. Les marchés avec une PME sont en baisse, car beaucoup sont des groupements nationaux.

Bilan gaz à effet de serre (BGES) : les émissions des fluides directs et indirects

C'est une division d'un facteur 3. La difficulté, c'est maintenant ce sur quoi on est en train de s'attacher. Nous sommes dans la première promotion d'université à avoir rejoint la démarche Act'Sup de l'ADEME. Nous sommes en train de décortiquer les postes qui contribuent au BGES, et de les associer à un plan d'action de la transition écologique. Le point dur sera les achats.

Antoine LE GRAND

Est-ce que la part de diplômés est une donnée de Pépite ou une donnée de l'enquête CGE ?

Gaëlle CALVARY

Les étudiants sont accompagnés effectivement par Pépite et ensuite ils enchaînent sur l'incubateur InoPulse que nous vous avons présenté.

Antoine LE GRAND

Est-ce que ce sont des diplômés de Grenoble INP - UGA ?

Gaëlle CALVARY

Oui.

Patrick GUILLOU

Est-ce que seront comptabilisés les gaz à effet de serre liés à une IA ? Et qu'est-ce qui fait le gros des émissions de GES dans les déplacements ?

Étienne GHEERAERT

Des éléments ne sont pas encore très fiables, notamment sur les déplacements des personnels et des étudiants. L'enquête n'est pas assez précise. Mais nous avons des éléments sur les départs à l'étranger, sur les missions des personnels.

Sur l'IA, ce n'est pas inclus, et ce n'est pas dans les prévisions. Mais ce serait bien que nous identifions spécifiquement la place du numérique dans ce BGES.

Alexandre BARRE

Est-ce que nous savons quelle part est liée à des actions de l'établissement ? Quelle part est liée à la diminution globale, puisque l'empreinte carbone des Français baisse ?

Étienne GHEERAERT

À partir du moment où l'ADEME met des coefficients plus faibles, on aura un BGES plus faible. Il faudrait décorrélérer ce qui est de notre action de ce qui est des autres événements. Une bonne partie concerne le chauffage urbain.

g. Conseil des transitions – Bilan de la 3e année (*information*)**Séverine GIROUD**

En 2024/2025, les membres du Conseil des transitions n'ont souhaité aborder qu'une seule thématique, mais un peu plus approfondie : la sobriété numérique, soumise au vote du CA en juillet 2025.

Je vous présente Stéphane LABARTINO, qui est dans le collège des personnalités extérieures, et Manel TAYACHI, qui est dans le collège des enseignants-chercheurs.

Stéphane LABARTINO

Depuis sa création en 2022, le Conseil des transitions est allé à la rencontre des écoles de l'établissement et a constaté de nombreuses avancées de chaque composante en faveur des transitions socio-écologiques.

Manel TAYACHI

Ses membres ont participé cette année à des formations sur l'économie à visée régénérative grâce à des interventions d'experts et expertes sur le sujet.

Stéphane LABARTINO

Lors de cette année 3, le Conseil des transitions a travaillé sur la feuille de route à visée régénérative du parcours de la Convention des entreprises pour le climat 2023. Votre établissement doit s'y attaquer pour produire un impact durable et exemplaire sur la société humaine et la biodiversité.

Le Conseil a étudié et débattu les forces et les faiblesses de Grenoble INP - UGA face à cela, et a apprécié l'ambition d'un objectif aussi complexe et essentiel.

Manel TAYACHI

Grenoble INP - UGA a les capacités de faire évoluer le sujet de manière transversale et peut se donner les moyens d'atteindre un modèle à visée régénérative dans les années à venir.

Stéphane LABARTINO

En revanche, après avoir analysé la situation, nous alertons sur la perception sur le terrain d'un décalage : d'une part, l'ambition de l'établissement d'être à visée régénérative, et, d'autre part, le manque de moyens humains, financiers et de coordination des actions.

Manel TAYACHI

Grenoble INP - UGA a en effet enclenché des plans de transformation dans le contexte des conditions de retour à l'équilibre. L'établissement, et en particulier certaines équipes, est déjà en tension. Nous avons donc sciemment choisi de porter ce message d'alerte.

Par conséquent, nos recommandations sont les suivantes :

- Renforcer les moyens humains dédiés aux transitions, notamment par la création d'un poste de vice-président des DDRS ;
- Mettre en place les canaux de communication permettant à l'ensemble des personnels et des étudiants d'échanger et de porter les enjeux des transitions ;
- Fonctionner par itération sur des objectifs identifiés, ciblés, progressifs et atteignables pour inscrire les plans de transformation dans une visée régénérative.

Stéphane LABARTINO

- Travailler prioritairement le levier de la gouvernance, tel que le stipule la feuille de route CEC (Convention des Entreprises pour le Climat), afin de se concentrer sur le régénératif social et d'accompagner l'humain au cœur de la démarche.

Ce premier levier de la feuille de route est la condition indispensable pour donner de l'envie, de la confiance au personnel administratif et enseignant, et insuffler de l'espoir et de l'ambition à visée régénérative aux étudiants.

Nous remercions l'ensemble des membres du conseil d'administration de Grenoble INP - UGA pour leur écoute et restons à disposition pour échanger.

Valérie THEROND

J'interviens au titre de membre du Conseil d'administration et de membre du Conseil des transitions. Comme vous le voyez, celui-ci a choisi de porter ce message d'alerte. Cette année 3 est un peu atypique parce que les années précédentes, nous avons travaillé sur beaucoup d'actions. Nous en avons d'ailleurs présenté 30 la première année.

Je voulais remercier l'établissement parce que nous avons eu beaucoup d'informations descendantes cette année, ce qui était formateur et intéressant. Il y a eu un débat sur ce que nous devions présenter à ce CA. Nous avons voulu

vraiment présenter ce message d'alerte mais aussi faire des recommandations, ces recommandations nécessitent cependant d'être un peu plus documentées.

Antoine LE GRAND

Je suis intéressé par la recommandation de travailler prioritairement le levier de la gouvernance, mais je ne comprends pas ce qu'il y a derrière.

Stéphane LABARTINO

C'est comme toutes les feuilles de route CEC de toutes les entreprises : il faut accompagner les individus. C'est cet aspect de transition sociale et c'est ce décalage qui, aujourd'hui, est ressenti entre nous. Beaucoup d'informations qui remontent des membres du Conseil des transitions disent que les plans de transformation et l'ambition du Conseil ne sont pas en adéquation, et il faut les rassembler. C'est cette idée-là de changement de gouvernance.

Étienne GHEERAERT

Il y a un effet important : vous avez un rôle d'ambassadeur. Nous avons formé 30 ambassadeurs dans nos composantes, dans nos services et parmi nos partenaires. Il ne faut pas le négliger dans ce côté formation.

Pascal MIOCHE

La gouvernance découlera peut-être sur des moyens plus tard. Mais nous devons nous aligner sur le terme de « régénératif ». Qu'est-ce que nous mettons dedans ? Et il faut que les personnels, les enseignants et les extérieurs soient alignés avec la vision des étudiants. À l'issue de cette réflexion, nous pourrions définir des moyens.

Étienne GHEERAERT

Nous avons constaté un défaut de communication sur le rôle du Conseil et les actions qu'il a menées. Nous avons fait une séance avec le Conseil de réflexion. Nous avons une proposition sur ce que nous faisons de cette année 4 : le Conseil des transitions va travailler à sa propre transition.

Nous avons un travail de communication à faire et il est temps de cristalliser son fonctionnement à la fois dans son organisation, mais aussi dans ses missions et dans son interaction avec l'établissement. L'idée fait jour d'une inscription dans le règlement intérieur.

Les modalités d'organisation seraient un petit peu différentes. Il n'y aurait pas de nouveau tirage au sort. Ce sont les membres actuels qui, sur la base de volontariat, rejoindraient cette réflexion de la 4^e année. Et nous ferions appel aux membres des précédents Conseils des transitions qui ont fini leur mandat, s'ils veulent rejoindre la réflexion pour travailler ensemble. Avec une formule plus légère : cinq demi-journées en plénière.

Séverine GIROUD

L'année prochaine, nous ferons appel aux membres actuels et passés, et proposerons un renouvellement pour les étudiants. Il y aura bien un tirage au sort pour eux.

Stéphane LABARTINO

Et tous les membres extérieurs sont cooptés, mais pas tirés au sort.

Étienne GHEERAERT

Effectivement, le tirage au sort n'est pas à 100 % et il y a un biais très important sur certaines catégories. On pourra aussi rediscuter l'année prochaine de ce qui est pertinent.

Céline DARIE

Il est indispensable de mettre en place une valorisation et une meilleure communication. Lors du séminaire des trois conseils, il est apparu que la notion de visée régénérative annoncée dans ce projet stratégique n'était pas connue, voire pas comprise. C'est très ambitieux. Pour embarquer, il faut vraiment que nous comprenions de quoi on parle et ce que ça implique.

4. Formation, recherche, valorisation

a. Ouverture du diplôme d'établissement en innovation et entrepreneuriat à la rentrée 2026/2027 (présenté en CEVU)

Gaëlle CALVARY

Pour ce diplôme d'établissement sur le champ de l'innovation et de l'entrepreneuriat, on part du principe que la *right tech* fait partie du projet stratégique de l'établissement. Ce sont des sujets d'approche scientifique et technologique intéressantes pour nos jeunes talents.

La technologie est mise en avant sur le territoire Grenoble-Alpes. Dans l'établissement, nous avons toujours dit qu'il n'y a pas de technologie sans talent. Nous avons une carte à jouer : innovation et sciences, c'est-à-dire innovation par les sciences. Il est important que nos étudiants soient en contact avec les laboratoires de recherche et les sciences de l'innovation, parce que les pratiques évoluent.

Les cibles de notre diplôme sont en priorité nos élèves. Ils pourront s'inscrire sur la base du volontariat, avec une acquisition des connaissances et des compétences au fil de leurs études, sur un à trois ans, mais ils peuvent aussi faire une 4^e année, une césure innovation. Nous proposons de l'ouvrir aux autres étudiants, ceux de l'UGA entre autres.

Attractivité du territoire

Nous pourrions accueillir ces étudiants chez nous, les connecter à nos laboratoires de recherche et développer ainsi collectivement la dynamique territoriale. On pourrait aussi envisager d'ouvrir ce diplôme aux salariés.

Nous proposons, une approche pragmatique, une approche par blocs de compétences. Cela permettra la reconnaissance des compétences, et ouvrira de nouvelles trajectoires crédibles et permettra aussi à nos diplômés de se positionner sur des postes auxquels ils n'auraient peut-être pas osé prétendre.

Nous travaillons sur une approche « par mot », « par jury », pour valider les acquis dans les écoles, qui sont hétérogènes. Nous proposons de permettre aux élèves de valoriser ces acquis, mais également ceux qu'ils auraient hors les murs, quand ils vont à l'international, par exemple.

Il nous semble stratégique pour le territoire de développer la capacité d'innovation, des talents, la culture scientifique, puis ce sens de l'impact, de l'aboutissement des projets. C'est ouvrir de nouvelles trajectoires. Il est important de diplômer ces talents, car le diplôme a de la valeur, il donne confiance, il est objectif.

Grenoble INP-UGA est légitime pour porter ce diplôme, parce que nous souhaitons affirmer notre statut de grand établissement public, scientifique et technologique. Donc ce diplôme devrait contribuer à notre notoriété et à notre attractivité, et on aura une attention particulière pour les femmes.

Synergie des disciplines et des métiers

Le projet est co-porté par Isabella et l'équipe Innovation. Nous avons construit une approche pragmatique et économe : on s'ancre dans l'existant, on valorise les compétences qui sont aujourd'hui enseignées et on en fait une force.

Cette valorisation va être complétée parce qu'il y aura forcément des manques du fait de cette hétérogénéité. Pour cela, on donne un souffle nouveau à Manintec, et c'est aussi l'opportunité d'améliorer Kaléidoscope, sur lequel nous avons identifié des axes de progrès. Nous allons le repenser d'une manière structurée en ligne avec ce nouveau cap d'établissement. Nous proposons de capitaliser les conférences données dans un sens de patrimoine d'établissement, qu'elles soient données dans les écoles, les laboratoires.

Point de vue financier

Jusqu'en 2028, nous sommes financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour lancer ce diplôme. Cela va nous permettre d'exonérer, les premières années, les talents qui s'inscriront à notre diplôme, de manière à lancer la dynamique, et nous travaillons des relais.

Point de vue RH

Il s'agit d'un remplacement de Manintec, et l'approche se montre plus économe. Nous ferons des économies à terme. Le seul coût est l'amorçage. Et sur la soutenabilité environnementale, nous ne créons rien de spécifique, il n'y a pas de mobilité nouvelle.

Merci aux cinq écoles qui ont proposé d'être pilotes, avec des effectifs étudiants qui dépassent ce que nous avons envisagé de manière très modeste auprès de la Région. La communication sera à reconstruire, notamment pour annoncer ce dispositif nouveau à nos élèves dès la rentrée.

Antoine LE GRAND

Est-ce que l'accessibilité de ce nouveau diplôme d'établissement serait compatible avec certaines formations, comme l'alternance ?

Gaëlle CALVARY

Nous y sommes ouverts.

Antoine LE GRAND

Quelle est la composante qui fait la gestion administrative ? Comment est-ce financé une fois que la Région arrête le financement ? Quel sera le coût à terme de la formation ?

J'ai compris que le souhait était d'exonérer au début. Mais dans deux ou trois ans, quel sera le coût pour un étudiant ? Et si ce diplôme a de la valeur, au début, il ne faut pas exonérer tout le monde, je ne suis pas sûr que ce soit un signal très bon de dire que c'est gratuit, si on considère que ça a de la valeur.

Enfin, nous avons eu par le passé des diplômes d'établissement sur lesquels on ne suivait pas suffisamment les choses, et je pense que c'est bien que nous les ayons arrêtés. Il faut d'abord mettre en place une procédure de contrôle avant de remettre de nouveaux diplômes d'établissement.

Est-ce que les redondances avec le catalogue de formation de l'IAE ont été étudiées ?

Thomas REVERDY

Je suis très méfiant envers les formations transversales qui vont puiser dans les cours existants. C'est très compliqué à gérer pour le personnel administratif, et c'est très coûteux. Avons-nous besoin d'un nouveau projet de ce type compte tenu de l'ensemble des formations existantes sur ce thème dans l'établissement et des risques de cannibalisation ?

Isabella ZIN-TOMASINO

Aujourd'hui, la DREFE gère des Pépites oZer sur la partie entrepreneuriat. Donc, l'idée, c'est qu'ils gèrent aussi ce diplôme-là.

Gaëlle CALVARY

Après Manintec et le Kaleidoscope, si nous augmentons le nombre de talents, par exemple à 90, et que nous fixons un prix de diplôme à 1 500 euros, nous sommes à l'équilibre. Nous allons chercher des ressources externes.

Thomas REVERDY

Il y a un risque de cannibalisation de ces ressources, dont nous avons besoin pour plein d'autres formations existantes.

Isabella ZIN-TOMASINO

Il ne s'agit pas de créer un nouveau parcours classique. L'idée, c'est de dire qu'il y a des étudiants qui font déjà des cours en lien avec l'innovation dans le cadre de leur scolarité. Ils ne sont pas capables de les reconnaître. On regarde donc avec eux ce qu'ils ont déjà fait et ce qu'ils font, et on leur propose un complément d'heures. Les étudiants doivent être acteurs de leur parcours.

Thomas REVERDY

L'accompagnement de parcours d'étudiants, c'est chronophage. Et on n'arrête pas de réduire l'accompagnement. C'est pour cela que j'alerte sur ce nouveau projet. Je trouve qu'il y a beaucoup de redondances avec des projets existants.

Délibération proposée au CA :

« Le Conseil d'administration propose l'ouverture du diplôme d'établissement en Innovation et Entrepreneuriat, à compter de la rentrée 2026/2027. »

La délibération est rejetée (8 abstentions, 11 voix défavorables et 8 favorables).

Isabella ZIN-TOMASINO

Je me permets d'exprimer mon grand regret pour la position du CA, qui se montre extrêmement conservateur sur la manière dont on forme nos étudiants, alors que nous avons dit que nous voulions les former à des pratiques innovantes et que nous voulions les former au régénératif.

b. Ouverture du programme post-bac Management et ingénierie à Grenoble IAE INP, UGA à la rentrée 2027-2028**Philippe PROTIN**

Il s'agit cette fois-ci de créer quelque chose qui n'existe pas et qui aligne l'entrée de Grenoble IAE au sein de Grenoble INP - UGA. Ce ne serait pas une classe préparatoire intégrée, pour ne pas créer de la confusion avec les prépas des INP ou la prépa Polytech, mais plutôt un cycle préparatoire intégré en management et ingénierie.

Le choix est de ne pas utiliser le terme de « bachelor ». Pendant ces deux années, donc quatre semestres, les étudiants auront des formations très avancées à la fois sur les sciences, l'ingénierie, les technologies et puis évidemment sur le management et sur de l'ouverture internationale (avec UNITE!) pour qu'ils puissent

rejoindre des écoles d'ingénieurs. Les discussions dans la construction du programme ont d'abord porté sur les écoles d'ingénieurs de Grenoble INP - UGA, et en particulier Génie industriel, parce que c'est à la fois une école d'ingénieurs et une école de management. L'autre partie des étudiants rejoindrait les programmes qui sont aujourd'hui opérés par Grenoble IAE.

Ce programme est intéressant parce qu'il représente un tremplin pour une orientation progressive. L'objectif, c'est de capter au sein de Grenoble IAE des profils d'étudiants ou d'étudiantes qui, aujourd'hui, se destinent plutôt vers des écoles de commerce privées.

Il va intégrer des modalités pédagogiques très diverses : beaucoup de cours en mode projet, des rencontres, des visites, des défis, etc. La question de la structure du programme a intégré les remarques du CEVU, qui avait jugé qu'à l'origine, le projet était sur 750 heures sur trois semestres. Si l'on veut intégrer à la fois des disciplines du management, des sciences humaines et de l'ingénierie et de la technologie, cela nécessite de monter un petit peu. Donc, entre-temps, depuis la présentation au CEVU, nous avons revu en partie cette structure du programme en augmentant les volumes d'heures sur les sciences et en sciences humaines et sociales.

Sur deux années, cela représenterait un flux d'environ 120 étudiants à gérer par année. Sur la sélection, on serait sur Parcoursup pour donner de la visibilité au programme.

Droits d'inscription

C'est aligné sur les droits d'inscription des prépas (628 euros), parce que l'objectif n'est pas du tout de faire de l'argent sur ce type de programme, mais bien d'attirer des profils que nous n'attirons pas, en tout cas aujourd'hui, à l'école.

Soutenabilité

Il se trouve que l'école a déjà décidé de fermer, à l'horizon 2027, trois programmes qui aujourd'hui consomment, bon an, mal an, 2 720 heures. Ces heures vont pouvoir être redéployées sur ce projet. Et si on fait la différence, on voit que, finalement, il y a à peu près 15 % d'écart (donc cela équivaut à la contribution) à la diminution des heures complémentaires telle qu'elle a été définie dans le CRE.

Les enseignants des trois programmes qui sont fermés vont pouvoir être déployés. C'est le cas notamment de deux collègues PRAG, et nous comptons sur les vacataires. Pour les sciences, il y aura besoin d'augmenter les effectifs, parce que la prépa des INP aujourd'hui n'est pas en mesure d'absorber ces enseignements supplémentaires.

Les trois programmes qui vont être fermés à l'école en 2027 vont libérer 1,5 poste, ce qui pourra être réaffecté sur ce projet. J'ose espérer que la Région pourra financer également en fonds d'amorçage.

Sacha PERNAK

Pourquoi pas d'alternance, soit sur tout le cursus, soit en 2^e année, par exemple ? Est-ce que ça ouvre réellement à toutes les licences ou seulement celles côté UGA ?

Même chose pour les écoles d'ingénieurs. Et enfin, est-ce que ça ne concurrence pas plutôt les BUT que réellement les écoles privées ?

Thomas REVERDY

Première réserve : est-ce qu'elle peut être compétitive par rapport aux classes préparatoires ? Et est-ce que nous ne risquons pas de recruter des gens qui sont en dessous des classes préparatoires des grandes écoles commerciales ? En plus de ça, le volume d'enseignement est plus faible. Et nous n'aurons jamais les moyens financiers de proposer le même niveau de formation que les classes préparatoires. Nous risquons d'être un modèle un peu dégradé.

C'est un projet qui est risqué dans son positionnement et j'aimerais que le risque soit réduit ; nous sommes tous dans une situation de réduction des projets de façon assez drastique. Pour la poursuite du cursus, les expériences passées (pour Génie industriel) d'accueil de gens qui venaient de formation d'économie ou de MIAHS ont toujours été difficiles. Le risque d'échec n'est pas négligeable, et ce recrutement n'offre pas de garantie.

Pascal MIOCHE

Tous ces débats-là, nous les avons eus à Grenoble IAE. La création de cette formation a rencontré une forte adhésion. Je pense que la concurrence des écoles privées par rapport à Grenoble IAE est sans doute beaucoup plus marquée que pour des écoles d'ingénieurs. Grenoble IAE propose quelque chose à Grenoble INP - UGA, il faut l'entendre.

Thomas REVERDY

Est-ce que la suppression d'étudiants en master diplômant peut avoir des effets sur le calcul de la dotation ?

Philippe PROTIN

Nous allons avoir un facteur 10 : les trois programmes fermants sont à moins de 15 étudiants par an. Nous avons 45 étudiants, nous fermons des programmes pour 45, et nous allons en créer 120.

Thomas REVERDY

On en rationalise aussi, mais on ne crée rien.

Philippe PROTIN

Il y a quand même besoin d'attirer des étudiants, sinon nous allons nous faire manger par la concurrence. Dans les écoles de management, c'est une guerre féroce, que vous avez aussi en école d'ingénieurs d'ailleurs.

Stéphane MANCINI

Quel est le profil entrant ? Parce que maintenant, avec le système du lycée, il y a les dominantes, avec les spécialités. Et il y a la question aussi du profil sortant. Je vois « écoles d'ingénieurs » avec un S, je pense que c'est quand même assez risqué.

Philippe PROTIN

C'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure.

Stéphane MANCINI

Il ne faudrait pas non plus leur faire croire qu'après avoir fait cette formation, ils pourront faire n'importe quelle école d'ingénieur.

Philippe PROTIN

C'est évident. Il y a déjà des classes préparatoires de très bon niveau à Grenoble INP - UGA. L'idée n'est pas du tout de créer d'ailleurs une classe prépa de second rang.

L'intérêt de Grenoble IAE n'est pas non plus de faire en sorte de former uniquement des gens qui vont aller vers la voie de l'ingénierie. Je suis intéressé par les profils nouveaux, mais ceux qui sont forts en mathématiques, informatique et qui ont une bonne connaissance de la technologie sont aujourd'hui indispensables. C'est ce que tous les recruteurs nous disent.

Emmanuel MAÎTRE

Je voulais apporter mon soutien au projet. Cette idée d'ingénieur-manager est séduisante. J'entends bien que nous ne sommes pas dans un contexte où on peut se permettre de faire n'importe quoi, mais ici, on nous propose un projet dans lequel il y a eu une étude de faisabilité en termes de soutenabilité.

Delphine RIU

Je soutiens complètement le projet également. C'est quelque chose que nous mûrions depuis plusieurs années. Cette formation est structurante.

Par ailleurs le public de nos étudiants a changé, et ce programme répond parfaitement à de nombreuses attentes des lycéens. Je pense que nous prenons des risques à court terme à n'accueillir que des élèves à bac+2, avec ce risque de dissémination dans la nature et notamment dans le privé, qui est aujourd'hui dénoncé par bon nombre d'acteurs du public.

Vivien QUEMA

Si nous n'ouvrons pas ce programme, ce n'est plus un institut d'ingénierie et de management. Ça fait six ans qu'on dit qu'il faut lui donner corps. Si nous ne faisons pas ça, nous ne ferons plus rien. Une étude très sérieuse a été menée. Cela répond à un besoin.

Frédéric NOËL

Il y a en particulier besoin de voir comment on peut ouvrir ce programme au-delà de Génie industriel, et que ce ne soit pas une seule école de Génie industriel qui accepte ça. Mais il faut asseoir dans ce programme de quoi avoir un niveau scientifique suffisant pour pouvoir rentrer à Génie industriel et dans d'autres écoles.

Sacha PERNAK

C'est simplement que j'ai posé des questions et je n'ai eu aucune réponse.

Philippe PROTIN

Je voulais y répondre, mais sur l'alternance. Enfin, pour du post-bac, c'est le positionnement qu'ont toutes les écoles de commerce.

Sur la suggestion que vous faites, en disant « en 2^e année » : il y a l'idée aussi d'aller ailleurs, c'est-à-dire de faire un semestre dans une université étrangère, soit en ingénierie, soit en management. Nous parlons là de jeunes qui vont poursuivre leurs études après ce programme post-bac.

Délibération proposée au CA :

« Le Conseil d'administration propose l'ouverture du programme post-bac Management et Ingénierie à Grenoble IAE – INP, UGA, à compter de la rentrée 2027/2028. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions et 21 voix favorables).

7. Affaires réglementaires**a. Création de l'unité de service « Direction du Numérique »
(présentée en CSA) (délibération)****Etienne GHEERAERT**

Il y a cinq services de système d'information dans l'UGA et ses établissements composants. L'idée, c'est de rassembler tous ces éléments-là et de les mettre à disposition de cette nouvelle unité. Pour l'instant, la DSI de Grenoble INP - UGA reste en dehors, et on pourra mutualiser en fonction des projets, avec cette nouvelle unité des fonctionnalités, comme les e-mails, les serveurs, etc.

Nous formons une unité de service de 177 personnes qui sera très puissante si on rassemble toutes les forces, hors forces de Grenoble INP - UGA. Nous avons réfléchi à l'organigramme et à la gouvernance, qui sera assurée par la vice-présidence numérique de l'UGA. Toutes les décisions qui concernent les

ressources que nous mettons dans cette unité de services devront être approuvées à l'unanimité. Grenoble INP - UGA a une espèce de droit de veto sur les ressources qu'il met à disposition.

Le modèle économique est en phase de finalisation. La facture que nous payerons à la direction du numérique sera similaire à celle que nous payons actuellement parce qu'on aura la même qualité de service. Nous devrions pouvoir équilibrer l'augmentation de la facture en fonction de ce que nous mutualisons. Il y a eu un vote en CSA.

Une petite remarque : nous votons sur le principe, mais on dit dans la délibération qu'il manque encore des éléments pour approuver la création. Il y a aussi des questions sur les managers qui se retrouvent en fonction de l'organisation, dans des équipes plus petites.

Délibération proposée au CA :

« Le Conseil d'administration propose le principe de création de la direction du numérique et le rattachement des personnels Grenoble INP – UGA issus de la DSIM à cette nouvelle unité de service. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix favorables).

b. Désignation de représentant-es élu-es étudiant-es à la Commission contribution de vie et de campus (CVEC) (délibération)

Cécile GROS

Il y a deux ans, vous aviez déjà élu deux représentants du conseil parmi les élus étudiants du Conseil d'administration à cette Commission CVEC, et, comme notre mandat étudiants a été renouvelé en mars dernier, il faudrait réélire deux étudiants.

La Commission CVEC est ensuite scindée en deux sous-commissions : la CSIE et la CSE. Le but de ces étudiants sera de porter un avis sur les actions spécifiques portées par l'établissement, participer à l'élaboration du budget prévisionnel par rapport aux fonds, notamment requis par la CVEC, et participer à l'élaboration du bilan qualitatif et quantitatif de l'utilisation de ces fonds.

Cette commission CVEC se réunit quatre fois par an, en général en octobre, janvier, avril et juin. Nous avons eu deux candidatures qui sont soutenues par notre vice-présidente CEVU, puisque c'est cette dernière qui propose des noms dans le règlement de cette Commission CVEC. Il s'agit de M. Romain ARZEL et M. Quentin FABREGUE qui sont élus au CA, tous les deux de Grenoble INP – Phelma, UGA.

Délibération proposée au CA :

« Le Conseil d'administration propose la désignation des deux élus étudiants suivants comme représentants du Conseil d'administration à la Commission CVEC :

- Romain ARZEL
- Quentin FABREGUE

Leur mandat à la Commission CVEC s'exercera pour la durée du mandat du Conseil d'administration. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix favorables).

8. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information)

Cécile GROS

Comme d'habitude, nous vous avons donné les éléments que nous avons reçus par rapport aux délégations que vous avez, vous, membres du CA, données à l'administrateur général pour qu'il puisse signer certains documents.

Antoine LE GRAND

J'ai une question très rapide, à mettre en point à un prochain CA. Deux conventions ont été signées avec la Région : une par l'UGA, une par Grenoble INP - UGA, sur l'augmentation du nombre d'ingénieurs à former d'ici 2031. Et je voulais que, pour le prochain CA, nous ayons une information sur la manière dont cela se décompose et se finance. Est-ce que ce sont deux conventions différentes ?

Christine GOCHARD

C'est noté.

9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA (tour de table)

Alexandre BARRE

Je serais intéressé par une présentation de la stratégie foncière immobilière sur le patrimoine, les montants engagés étant faramineux.

Antoine LE GRAND

Nous avons, à ma connaissance, peu ou jamais évoqué de points sur la recherche au CA. Nous pourrions avoir un bilan, sur le programme de l'équipe actuelle, de ce qui avait été proposé en termes de recherche, peut-être un rappel après trois ans de mandat.

Christine GOCHARD

Merci pour la suggestion. Cela ne veut pas forcément dire qu'ils vont tous être traités au CA d'après, mais on note bien de les mettre dans l'ordre du jour.

Je vous rappelle, avant de clore la séance, si vous ne l'avez pas encore fait, de bien voter sur les délibérations simplifiées de manière électronique.

Il me reste à vous remercier pour votre engagement, votre disponibilité et les débats que nous avons eus en séance. Merci beaucoup.

Cécile GROS

Je vous rappelle également que la prochaine séance se tiendra le jeudi 9 juillet, de 13 h 30 à 14 h 30. C'est une séance courte en général, donc on compte sur vous pour que vous puissiez au maximum être disponibles.

Je vous ai envoyé le calendrier 2026-2027, en vous précisant que les CA de décembre et de juin finissant souvent en retard, nous allons les prévoir à 13 heures. Et ce que nous vous proposons, c'est que je vous envoie l'invitation pour le CA *via* l'agenda de l'établissement. Ainsi, s'il y a des modifications d'horaires, vous avez plus facilement l'information.

Emeline FRANÇOIS

Une question rapide, juste par rapport à la délibération simplifiée pour le calendrier pédagogique. Nous avons fait remarquer au CEVU que le calendrier commençait en août, et donc que c'était compliqué pour ceux qui avaient des appartements, de devoir payer un mois supplémentaire. On nous avait répondu que ça allait être vu, avec le Crous notamment. Est-ce que quelque chose a été fait ?

Cécile GROS

Je ne suis pas au courant, mais je vais prendre la question pour Isabella ZINTOMASINO, qui est absente.

Loup PIQUERET

À ce sujet, il est précisé que cela a été favorable à l'unanimité en CEVU, ce qui n'est pas le cas. Il y a eu trois votes contre.

Cécile GROS

Je vais regarder également.

La séance est levée à 17 h 51